



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2006/L.25  
13 novembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL  
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**  
**Vingt-cinquième session**  
**Nairobi, 6-14 novembre 2006**

**Point 5 de l'ordre du jour**  
**Réduction des émissions résultant du**  
**déboisement dans les pays en développement**

### **Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement**

#### **Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du document FCCC/SBSTA/2006/10 contenant le rapport de l'atelier sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, tenu à Rome (Italie) du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2006. Il a adressé ses remerciements au Gouvernement italien et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour avoir accueilli l'atelier, et aux Gouvernements australien, finlandais, italien, néerlandais, néo-zélandais et suédois ainsi que la FAO pour le soutien financier apporté à cet atelier.
2. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, sous réserve de l'obtention d'un financement complémentaire, un deuxième atelier consacré à cette question avant sa vingt-sixième session (mai 2007), et d'établir un rapport<sup>1</sup> sur cet atelier pour examen par le SBSTA à cette session.
3. Le SBSTA a demandé au secrétariat de veiller à ce que des représentants d'observateurs accrédités pertinents et des experts soient invités à l'atelier<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> En fonction de la date de tenue de l'atelier, son rapport pourrait ne pas être disponible avant la date limite de soumission des documents.

<sup>2</sup> Parmi eux devraient figurer, selon qu'il conviendra, des représentants du monde des affaires et de l'industrie, d'organisations non gouvernementales, d'organisations de populations autochtones, d'organisations de recherche et d'organisations indépendantes, ainsi que des pouvoirs locaux et des autorités municipales.

4. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de la série de thèmes abordés lors du premier atelier mentionné plus haut au paragraphe 1<sup>3</sup>, y compris les communications mentionnées plus loin au paragraphe 5, lors du deuxième atelier, qui sera axé sur: l'examen des méthodes d'action en vigueur et envisageables, ainsi que sur des mesures d'incitations positives et sur les questions techniques et méthodologiques liées à leur mise en œuvre; l'évaluation des résultats et leur fiabilité; l'amélioration de la compréhension de la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement.

5. Pour faciliter les débats du deuxième atelier, le SBSTA a invité les Parties et les observateurs accrédités à communiquer au secrétariat, d'ici au 23 février 2007, leurs observations sur les thèmes mentionnés ci-dessus au paragraphe 4. Le SBSTA a demandé au secrétariat de mettre ces informations à disposition pour les délibérations de l'atelier et de les compiler pour examen à sa vingt-sixième session.

6. Le SBSTA a invité les Parties à prendre, au besoin, en considération dans les communications mentionnées plus haut au paragraphe 5, les dispositions pertinentes d'autres conventions, dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), ainsi que les travaux des organisations multilatérales, notamment du Forum des Nations Unies sur les forêts, de l'Organisation internationale des bois tropicaux et de l'Organisation internationale du commerce.

7. Le SBSTA a invité les Parties non visées à l'annexe I de la Convention qui sont en position de le faire, ce sur une base volontaire, à communiquer au secrétariat, d'ici au 23 février 2007, toutes informations actualisées et données additionnelles propres à compléter celles fournies dans leurs plus récentes communications nationales et synthétisées dans le document de base<sup>4</sup> établi pour l'atelier mentionné plus haut au paragraphe 1 relatives aux émissions et aux tendances en matière de déboisement, aux besoins en données, et aux politiques et programmes en place ou envisagés pour faire face au déboisement et à ses causes profondes. Le SBSTA a demandé au secrétariat de compiler ces informations et de les distribuer lors du deuxième atelier, ainsi que de faire un bref exposé durant l'atelier.

8. Le SBSTA est convenu de commencer à examiner, à sa vingt-sixième session, les rapports des deux ateliers mentionnés plus haut, respectivement aux paragraphes 1 et 2, et les éléments pertinents susceptibles d'être incorporés dans son rapport à sa vingt-septième session (décembre 2007) au titre de ce point de l'ordre du jour, y compris toutes recommandations à l'intention de la Conférence des Parties à sa treizième session<sup>5</sup>. Le SBSTA est également convenu d'examiner, à sa vingt-sixième session, les moyens de faire avancer le processus, notamment l'éventuelle nécessité d'établir des documents de base ou d'organiser un troisième atelier, des réunions d'experts et/ou des consultations informelles avant sa vingt-septième session.

-----

---

<sup>3</sup> FCCC/SBSTA/2006/5, par. 52 a) à c).

<sup>4</sup> Voir le document de travail n° 1 c) (2006), additif .1  
<[http://unfccc.int/files/methods\\_and\\_science/lulucf/application/pdf/addendum\\_i\\_ncs.pdf](http://unfccc.int/files/methods_and_science/lulucf/application/pdf/addendum_i_ncs.pdf)>.

<sup>5</sup> FCCC/CP/2005/5, par. 83.